

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

VILLE DE BOLLENE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 084-268400462-20210318-DEL_2021_11-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VILLE DE BOLLENE

Centre Communal d'Action Sociale – BP 27 – avenue Maréchal Leclerc – 84 501 Bollène Cedex-
tel : 04.90.40.51.05 fax : 04.90.40.51.92.

PREAMBULE

La loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose aux CCAS des villes concernées.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 08 août 2015 a voulu accentuer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS

Le R.O.B. doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés.

Le CCAS de Bollène dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la Résidence Autonomie Alphonse Daudet

Les budgets du CCAS doivent répondre aux attentes de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et sanitaire, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de loi de finance. Il doit également être tenu compte, en cette année exceptionnelle, des dispositions du plan de relance.

Données socio-économiques de la ville de Bollène

- le nombre d'habitants s'établit à 13 504
- une population vieillissante : près de 30% de la population est âgée de plus de 60 ans
- la part des ménages retraités (catégorie socio-professionnelle de la personne de référence) est de 35%
- composition des familles : les familles monoparentales représentent 9% des ménages et les personnes seules 32%
- 43% des personnes de 80 ans et plus vivent seules
- 34,3% des foyers fiscaux sont imposables sur le revenu
- le revenu fiscal moyen des foyers imposables est de 26 520 euros et le revenu fiscal moyen des foyers non imposables est de 12 348 euros
- le niveau de vie est de 1494 euros par UC par mois
- le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 30% (41,5% en Vaucluse)
- seulement 16% de la population détient un diplôme de l'enseignement supérieur
- 37,5% des femmes de plus de 15 ans non scolarisées sont sans aucun diplôme (30,7% des hommes)

Le contexte

L'année 2020 a été marquée par la crise du COVID 19, d'une ampleur et avec des conséquences inédites jusqu'alors, tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique et social.

Les conséquences de cette crise sont d'effets immédiats, notamment sur le marché du travail et la demande d'emploi.

L'impact de la crise sanitaire a été brutal et rapide sur le marché du travail régional : au 1er trimestre 2020, près de 38 000 emplois sont détruits en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-2,0 %).

Cette chute s'explique avant tout par l'effondrement sans précédent de l'intérim (-41,3% par rapport à fin 2019).

Au final, lorsque l'on dresse le bilan de la situation et des perspectives du marché du travail Régional, l'optimisme se dispute au pessimisme : les stigmates laissés par la crise risquent d'être importants et l'incertitude demeure sur le profil de la reprise depuis la sortie du confinement.

On peut légitimement supposer que les personnes vulnérables seront encore plus fragilisées.

La pandémie n'a pas épargné Bollène, et les services sociaux tout comme les associations ont enregistré une forte augmentation de la précarité des ménages qui ont recours à leurs services.

Dans ce contexte inédit et particulier, le Centre Communal d'Action Sociale, la Maison de la Petite Enfance, la Résidence Autonomie Alphonse Daudet, mais également L'Espace de vie Sociale rattaché au contrat de ville ont été en première ligne pour essayer de réduire l'impact de cette crise sanitaire sur les Bollénois.

Leur rôle d'acteurs de terrain et de proximité s'en trouve renforcé et plus qu'auparavant il nous sera nécessaire de nous associer aux partenaires locaux afin d'étayer notre action au bénéfice des usagers.

L'Etat et le plan de relance

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+ 8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (- 10 %).

Les mesures prises face à la crise de la COVID-19 ont permis d'en limiter les conséquences économiques et sociales. L'activité et la consommation se sont rétablies assez rapidement après la période de confinement strict. En août, selon l'Insee, dont le diagnostic est partagé par la Banque de France, l'activité s'établissait à 95 % de son niveau d'avant-crise.

Le plan de relance, annoncé le 3 septembre et soutenu par la Facilité de relance et de résilience de l'Union européenne, ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne, devraient permettre un rebond rapide de l'activité en 2021. Grâce aux mesures de soutien déployées par le Gouvernement, le revenu des ménages a été largement préservé en 2020, tout comme l'appareil productif. L'activité ne s'établirait en 2021 que 2,7 % en dessous de son niveau de 2019, après une récession en 2020 d'une ampleur pourtant jamais observée.

La France, grâce à un plan de relance ambitieux, se place sur une trajectoire de croissance forte en 2021, qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant la crise.

BILAN DES ACTIVITES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Bollène est l'acteur essentiel de la politique sociale développée dans la commune.

Il a un champ d'action qui s'étend de la maison de la petite enfance aux seniors.

C'est également un lieu d'accueil des usagers et d'instruction des dossiers. Sa vocation est d'aider et d'accompagner les personnes dans leurs démarches en leur permettant d'accéder à leurs droits au regard des différents dispositifs du domaine social.

Le Centre Communal d'Action Sociale propose pour les aînés des animations conviviales diverses.

Actions menées par le pôle social

Le pôle social a pour but de développer des activités et missions (dans le cadre légal ou facultatif), visant à assister et soutenir la population Bollénoise concernée telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté, les personnes isolées, les personnes âgées.

En 2019, il a été décidé de supprimer les permanences qui se tenaient l'après-midi. Actuellement, les agents reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Le pôle social mène plusieurs actions en matière d'insertion, d'aides, d'interventions sociales diverses qui sont détaillées ci-dessous.

Missions tournées vers les seniors

Ce sont principalement des aides apportées aux seniors dans leurs démarches administratives pour la constitution de dossiers de retraite, de pension de réversion, de correspondances diverses.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'intervention	1982	511	1643	1736	1283	1450	1094

Le nombre d'interventions en 2020 est en diminution, conséquence de la période de confinement.

Aide légale

L'aide sociale légale s'adresse aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou plus de 60 ans en cas d'inaptitude reconnue) privées de ressources suffisantes. Elle s'adresse également aux personnes handicapées, et à mobilité réduite ou qui, compte tenu de leur handicap, sont dans l'impossibilité de se procurer un emploi.

Allocation Personnalisée à l'Autonomie

Concernant l'autonomie des personnes âgées, le CCAS accompagne les seniors ou leurs familles dans leurs démarches pour lutter contre la dépendance. Il instruit les dossiers d'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) qui finance partiellement les interventions humaines et techniques facilitant le maintien à domicile, l'entrée en établissement ou en famille d'accueil.

L'aide sociale

Elle concerne la prise en charge de l'hébergement en maison de retraite, l'hébergement en centre de long séjour, l'hébergement en foyer logement, sous réserve que l'établissement soit habilité par le Conseil Départemental, l'aide-ménagère (aide sociale), l'hébergement en foyer.

Concernant l'autonomie des personnes handicapées, le CCAS est un point d'accueil pour les personnes handicapées ou leurs familles sur les conditions d'attribution des différentes prestations. Il les informe sur les mesures législatives et administratives qui leur ouvriront des droits. Le dossier d'instruction se traite à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).
 Le travail se fait en relation avec les services du Conseil Départemental.

En 2020 le pôle social a traité 444 interventions qui sont retranscrites dans le tableau ci-dessous :

Nature des interventions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
APA demandes	95	85	82	118	79	106	100
APA Etablissement	68	67	69	58	74	54	59
APA renouvellement	17	29	14	12	20	15	13
APA révision	56	52	55	53	42	58	50
Demande MDPH	56	51	164	223	215	230	102
Hospitalisation d'Office	6	5	4	4	4	4	7
Instruction de dossiers annexes	17	30	8	0	2	0	1
Notification OA externe	3	6	2	3	1	4	1
Notification OA interne	23	17	16	6	4	12	4
Obligation alimentaire externe	19	14	9	12	12	11	7
Obligation alimentaire interne	28	56	41	45	34	26	32
Personnes âgées	20	38	33	41	30	37	37
Personnes handicapées	54	33	62	42	34	36	31
Total	462	483	559	617	551	593	444

Un travail administratif complémentaire à l'instruction des dossiers (traitement de courriers, appels téléphoniques, envoi de convocation) totalise 1016 interventions.

Le Conseil Départemental qui rembourse les frais de dossiers PA/PH et APA incite de plus en plus les bénéficiaires et leur famille à s'adresser directement à eux en téléchargeant les dossiers sur internet.

Aides facultatives

Les aides facultatives sont délivrées par le CCAS

Deux conditions sont requises pour bénéficier des aides du CCAS: habiter Bollène depuis au moins 5 ans et disposer d'un reste à vivre mensuel inférieur ou égal à 150€

Dossiers accordés	2018		2019		2020	
	Nombre de dossiers	Montant	Nombre de dossiers	Montant	Nombre de dossiers	Montant
Aide alimentaire	6	250,00 €	0	0,00 €	1	0,00 €
Cantine	1	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
Aides Exceptionnelles	3	200,00 €	2	600,00 €	0	0,00 €
Aide SAUR/RAO	2	196,66 €	3	454,34 €	1	52,30 €
TOTAL	12	646,66 €	5	1054,34 €	2	52,30 €

Comme l'an passé, le budget des ménages des demandeurs se situent just peuvent de ce fait bénéficier des aides facultatives. Cela ne suffit pas cependant à expliquer le très faible nombre de dossiers. Il sera utile de revoir les règles et les procédures d'attribution de telle sorte à rendre aux aides facultatives leur destination d'origine.

L'aide SAUR/RAO a été mise en place en 2017. C'est une enveloppe allouée par la SAUR au CCAS pour aider les ménages bollénois à payer leur facture d'eau. Cette aide est basée uniquement sur la ligne « Distribution de l'eau potable ». Cette aide peut venir en complément d'une demande d'aide faite dans le cadre du FDUSL. Les dossiers sont présentés en commission permanente. C'est la commission qui décide de l'attribution de cette aide.

Les orientations vers des partenaires extérieurs

Interventions	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Distribution de bons alimentaires	18	13	9	12	0	0
Orientation croix rouge	76	92	52	59	61	32
Orientation RHESO	22	12	2	0	0	0
Orientation Secours Catholique	42	20	7	3	-	-
Orientation Secours populaire	29	30	8	0	0	1
Orientation Restos du Cœur	-	-	-	2		

Le secours catholique a cessé son activité en 2019. La distribution de bons alimentaires s'est arrêtée en 2019

Domiciliations

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. La notion de personne sans domicile stable désigne toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante. Le bénéficiaire d'une élection de domicile au CCAS se voit remettre une attestation d'élection de domicile.

Année	Elections de domicile au cours de l'année	Dont Accord 1ère demande	Dont Accord renouvellement	Rejet	Fermetures	Nombre de domiciliés au 31 décembre
2015	75	16	59	2	39	36
2016	70	31	39	4	33	37
2017	65	34	31	8	21	44
2018	44	27	18	2	32	39
2019	53	54	38	3	27	42
2020	39	24	15	0	36	43

Nous pouvons constater une stabilisation du nombre de domiciliations.

Revenu de solidarité Active (RSA)

Par convention avec le Conseil Départemental le CCAS assure le référencement des allocataires du RSA et est en charge de l'établissement du contrat d'engagement réciproque et de l'accompagnement des allocataires.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020
Contrats d'insertion/ CER	108	101	105	95	97	81	89

En 2020, 89 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches administratives, sociales et professionnelles, ce dernier aspect de l'accompagnement s'inscrivant dans le cadre du partenariat avec Pôle-emploi. On peut noter que 25 personnes ont plus de 60 ans.

Autres interventions

Les enquêtes à domicile dans le cadre du regroupement familial

Dans le cadre de la législation en vigueur, le service action sociale d'une Ville est mandaté par le Maire pour effectuer une enquête à domicile des personnes sollicitant un regroupement familial. Cette année le service a procédé à 3 enquêtes.

Les enquêtes à domicile dans le cadre de l'insalubrité

En collaboration avec le service urbanisme et la police municipale, un agent du CCAS est amené à effectuer des enquêtes à domicile dans le cadre de l'insalubrité. Ici, les agents du CCAS complètent l'enquête par une évaluation socio-économique de la situation familiale des occupants du logement. En 2019, aucune enquête n'a été effectuée à la demande de l'élue dans le cadre de l'insalubrité.

Les enquêtes sociales sollicitées par l'administration

Le CCAS est parfois sollicité par la Préfecture de Vaucluse afin de procéder à une enquête sociale complémentaire suite aux signalements ou à des plaintes concernant des personnes en difficulté. En 2020, le CCAS n'a procédé à aucune enquête pour expulsion et a conduit 14 enquêtes pour loyers impayés demandées par la SEMIB.

Demandes d'aides financières dans le cadre du Fonds Départemental Unique de solidarité pour le logement

Le CCAS participe, dans le cadre de sa politique sociale, aux divers fonds départementaux suivants : Fonds Solidarité Logement, Fonds Impayés énergie EDF/ GDF, Fonds Solidarité Eau
 Les agents du pôle social sont amenés à constituer les dossiers des bénéficiaires afin qu'ils soient examinés en commission par le Conseil Départemental.

Année	Nombre de dossiers	Montant de l'aide
2018	54	7622,00 €
2019	44	7158,14 €
2020	39	10760,52 €

Actions menées par le pôle seniors

Le pôle-seniors a pour but de développer des activités et missions visant à améliorer le cadre de vie de nos aînés et de veiller à la persistance du lien social.

Service Maintien à domicile (télé-sécurité)

C'est un service facultatif en partenariat avec l'association « présence verte ». Toute personne âgée et/ou handicapée qui en fait la demande peut bénéficier de la prestation.

Type d'intervention	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contrat de téléalarme	31	34	34	20	20	32	21
Renseignements	47	46	11	20	0	9	19
Résiliation téléalarme	16	26	22	26	25	27	16
Total	168	149	68	66	45	71	56

On peut noter que le contrat nous liant à « présence verte » notre prestataire de télé-sécurité implique la facturation, la maintenance et la pose des appareils.

En 2020, 136 foyers ont bénéficié de la télé-sécurité.

Actions en faveur du troisième âge

Le service animations seniors organise des activités gratuites ou payantes, pour les plus de 65 ans, destinées à favoriser les échanges, à veiller à la persistance du lien social :

- Thés dansants
- Diverses manifestations gratuites : galette des rois, fête des grands- mères...
- Salon des seniors
- Semaine bleue chaque année en octobre : séance de cinéma, spectacle...
- Colis de Noël
- Repas de fin d'année

Manifestations (participation)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Colis de Noël	1824	1683	1687	1679	1731	1703	1820
Galette des rois	135	177	175	190	178	174	204
Fête des grands-mères	304	263	235	229	143	247	260
Fête des mères EHPAD							100
Semaine bleue	810	721	630	669	616	680	777
Repas des seniors	1150	1059	1029	1023	1015	944	-
Thé dansant	548	487	599	529	579	552	143
TOTAL	4771	4390	4355	4319	4262	4300	3304

En raison de la pandémie, seulement deux thés dansants ont eu lieu.

Pour la même raison, le repas des seniors n'a pas pu se tenir en 2020

En dehors de ces deux types de manifestation, les participations sont en augmentation en 2020, que ce soit la galette des rois, la fête des grands-mères ou encore le nombre de personnes concernées par les colis de Noël

Instruction de demandes de gratuité des transports

Attestation de gratuité des cartes TUB (Transports Urbains Bollénois) :

Pour les personnes retraitées la carte est gratuite à titre définitif et pour les autres situations (inscription à Pôle Emploi, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé...) la gratuité est d'une durée déterminée renouvelable.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cartes de gratuité transport urbain	112	107	109	109	182	59	73	63

L'aide à la mobilité des Seniors

Ce Service existe depuis 2006. Il a été créé afin d'aider au mieux les seniors Bollénois âgés d'au moins 65 ans dans leurs déplacements quotidiens (courses, rendez-vous médicaux ...), et lutter contre l'isolement. Pour bénéficier de ce service, il suffit de réserver le véhicule auprès du CCAS. Il est aussi possible de mobiliser un accompagnateur. L'utilisation de ce service est soumise à paiement de la part de l'utilisateur.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de R.D.V.	1684	1679	1736	1912	2055	1919	1470
Nombre d'accompagnements	92	44	46	60	88	109	119
Nbre de personnes transportées	498	508	539	532	550	606	514
Utilisateurs	101	101	108	95	108	114	118

Nous pouvons constater que l'utilisation de ce service est en hausse continue depuis 2015 et que le nombre d'utilisateurs a légèrement augmenté à la suite d'une meilleure organisation des plannings.

Le personnel du CCAS accompagne également les usagers dans les commerces car cela correspond à un réel besoin de la part de personnes âgées isolées.

Les déplacements les plus demandés le sont pour raisons médicales ou alimentaires.

Depuis sa création, la majorité des personnes utilisatrices de ce service sont des femmes.

La compétence sera conférée à l'intercommunalité au 1^{er} juillet 2021.

Le Service Accueil

Tableau comparatif sur six ans :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes reçues à l'accueil	14 137	11 516	9 552	9250	8833	10855	7778
Nombre d'appels téléphoniques reçus	5 707	5 508	3 497	3548	3835	4333	5140

L'activité moindre en 2020 est à mettre en relation avec les périodes de confinement, la fermeture des locaux conjuguée à la crainte des usagers de se rendre dans les lieux publics a eu un impact significatif sur la fréquentation du CCAS.

Il n'en demeure pas moins que l'activité reste dense et soutenue toute l'année.

Les permanences juridiques :

Les permanences les plus demandées sont celles de Cap Emploi, pour l'accompagnement des personnes relevant de l'obligation d'emploi, des avocats du Centre Départemental d'Accès Au Droit, du conciliateur de justice et des conseillers du Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation.

Le CCAS accueille nouvellement dans ses locaux une permanence du CIDFF, centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

900 personnes ont été accueillies physiquement ou ont été en contact téléphonique (394 appels), dont 473 Bollénois et 427 personnes extérieures à la ville.

Autres Actions

Les jardins familiaux

Le CCAS assure la gestion de 24 « jardins familiaux » destinés uniquement aux personnes résidant sur la commune.

Toutes les parcelles sont attribuées dont une à l'ESAT de Kerchêne et une autre est mise à disposition de la crèche, qui demanderait à être correctement aménagée pour en faciliter la fréquentation par les enfants.

La veille solidaire

Le 4 novembre 2020, une mission de veille solidaire a été mise en place par la ville.

Les élus de la Commune, ainsi que des agents communaux et intercommunaux se sont mobilisés pour contacter les personnes fragilisées et vulnérables de la Commune, le CCAS a coordonné l'action.

Ces appels sont assurés aux horaires habituels du service ou en fonction des disponibilités des élus.

Chaque élu ou agent est le référent d'une dizaine de personnes.

Les personnes ont été recensées à partir des fichiers d'inscriptions plan canicule et grand froid ainsi que la liste des usagers du portage de repas fourni par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Le CCAS a également identifié d'autres usagers connus de la structure.

Plus de 430 personnes sont encore actuellement contactées, une à deux fois par semaine, en fonction de leur besoin.

Résidence Autonomie Alphonse Daudet

La Résidence Autonomie Alphonse Daudet est un établissement public, géré par le Conseil d'administration du CCAS avec un budget autonome.

Le Propriétaire du bâtiment est l'office H.L.M mistral Habitat. Le terrain a été mis à disposition par la ville de Bollène et un bail emphytéotique lie les deux organismes. En 2040, le bâtiment redevient la propriété pleine et entière de la ville de Bollène.

Nombre de résidents, moyenne d'âge et Durée Moyenne de séjour

	2018	2019	2020
Nb de résidents au 31/12	70	69	57
Moyenne d'âge	84 ans et 3 mois	84 ans	84 ans et 8 mois
Durée Moyenne de Séjour	-	9 mois et 24 jours	9 mois et 20 jours

Au cours de l'année 2020, l'établissement a enregistré 13 entrées et 19 sorties se répartissant ainsi :
 11 entrées en EHPAD, 7 décès, 1 retour au domicile.

Répartition Hommes/Femmes au 31 décembre

	2018	2019	2020
Femmes	54	54	46
Hommes	16	15	11
TOTAL	70	69	57

Occupation par tranches d'âge

TRANCHE D'AGES	NOMBRES D'USAGERS	% GLOBAL	NOMBRES D'USAGERS HOMMES	% D'HOMMES	NOMBRES D'USAGERS FEMMES	% FEMMES
100ANS ET +	1	1,33 %	0	0	1	1,72 %
90-99 ANS	21	28 %	3	14,29 %	18	31,03 %
75-89 ANS	42	56 %	8	19,05 %	34	58,62 %
60-74 ANS	11	14,67 %	6	54,55 %	5	8,62 %
Total	75	100 %	17	22,67 %	58	77,33 %

La convention d'objectif signée avec le Conseil Départemental de Vaucluse engage la Résidence Autonomie Alphonse Daudet dans la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention.

Un plan d'action a été établi en 2020, y étaient inscrites des activités de gymnastiques, prévention des chutes, ateliers d'art thérapie et ateliers mémoire ainsi qu'un accompagnement sur l'accès aux droits et aux démarches administratives.

Les activités ont cessé dès la période de confinement et seul l'accompagnement pour favoriser l'accès au droit à perduré. L'AFAP, association de soutien psychologique est intervenue dès avril au bénéfice des résidents et se poursuit actuellement.

Durant la période de confinement, les aides ménagères n'ont pu intervenir, aussi le service d'aide à la mobilité des seniors a effectué les courses pour les résidents qui n'avaient pas de famille proche. Une collaboration avec des personnels de mairie s'est établie afin d'assurer le portage des produits de première nécessité aux personnes âgées et isolées (achats alimentaires, médicaments).

A compter du mois de novembre 2020 un SAS d'entrée sécurisé, avec une permanence le week-end a été mis en place. A partir du mois de septembre, le ménage a été renforcé, les conditions sanitaires n'ayant pas été traitées

Enfin, une permanence téléphonique et un appel régulier aux résidents a été effectué par les agents de la ville et les élus.

Les perspectives pour 2021 :

- Rénovation du bâtiment, par le propriétaire Vallis Habitat
Une attention particulière sera portée à la rénovation des logements vacants de façon à les remettre à la location.
- Assurer la maintenance courante de manière efficace grâce à la convention cadre permettant le concours des services de la ville.
- Procéder aux investissements nécessaires en matière d'équipement et de sécurité.
- Renouvellement de la convention CEPOM en veillant à la mise en œuvre d'une programmation en lien avec les besoins des résidents et leur famille.

Maison de la Petite Enfance

La majorité des enfants sont accueillis de façon régulière. Les familles ont des contrats qui déterminent le nombre de jours et d'heures d'accueil par semaine. Les places sont alors réservées. En complément des enfants sont accueillis de façon occasionnelle selon les places disponibles et de façon à optimiser la fréquentation de la crèche.

Statistiques de l'accueil :

Répartition des familles et des enfants par commune : 89 % des enfants accueillis résident à Bollène 5 % à Lapalud et 6 % dans d'autres communes.

Nous observons une forte demande relative à l'accueil occasionnel. Toutes les demandes n'ont pas pu être honorées cette année.

En 2020 sur les 85 préinscriptions, 4 ont été refusées, 51 acceptées. Les autres sont en attente, sans suite donnée, ou abandonnées.

La facturation :

Année	2018	2019	2020
Nombre d'heures facturées	84 717	102 633	79 467
Participations familiales	138 157	143 378	116 051

La structure a fermé ses portes durant la période de confinement, ce qui explique la diminution du nombre d'heures facturées.

La tarification moyenne est de 1,46 euro de l'heure.

Le paiement automatique est en place depuis avril 2020.

Il ne peut pas être rendu obligatoire, mais la plupart des familles y souscrivent.

Les paiements sont majoritairement effectués de façon dématérialisée : (SEPA 52,3%, TIPI 33,2%). 7,5 % des paiements le sont par chèque et 3,5 % en CESU. 3,5 % l'effectuent directement au trésor public ou à la marge en espèce.

L'occupation :

Le portail famille permet de faire les demandes d'inscription, de faciliter la consultation et la création des réservations, d'optimiser l'accueil occasionnel et effectuer des paiements en ligne.

178 enfants sont inscrits dont 168 enfants avec un contrat

Année	2018	2019	2020
Taux d'occupation hebdomadaire	52 %	60 %	47,1 %

Répartition taux d'occupation hebdomadaire :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
46 %	47 %	40 %	48 %	50 %

La répartition de l'occupation dans la semaine est équilibrée à l'exception du mercredi.

L'objectif de taux de remplissage de 65% en 2020 n'a pas été réalisé en raison de la baisse d'activité durant le confinement et une faible reprise à partir de mai en lien avec le télétravail et la perte d'emploi d'un ou des parents. On constate en début d'année 2021 une forte augmentation du taux d'occupation, en lien avec la stabilisation des équipes et l'augmentation des taux d'encadrement comme recommandé par la PMI.

Si la situation sanitaire le permet les projets non réalisés en 2020 seront reportés en 2021 : journée porte ouverte, partenariat d'entreprise (EDF , Base aérienne 115 d'Orange) avec des places réservées, journée de la petite enfance, dédiée aux moins de 6 ans, avec des animations et des rencontres entre professionnels et parents, créant ainsi l'occasion de mettre en lumière les modes de garde pour les jeunes enfants Bollénois.

BILAN DES ACTIONS 2020 :

L'équipe :

L'année 2020 a été particulièrement mouvementée. Durant la crise sanitaire, la structure a connu une fermeture pendant 2 mois du 16 mars au 11 mai. Durant cette période, un départ à la retraite, l'arrêt du contrat d'une éducatrice de jeunes enfants et la maternité de la seconde.

Depuis 2016 le personnel a été remplacé et renouvelé à de nombreuses reprises, (4 fois de Direction, contrats d'une durée d'un mois se renouvelant), entraînant une absence de stabilité de l'équipe.

A compter du 4ème trimestre deux éducatrices de jeunes enfants se sont partagés les projets et le management et un personnel dédié à l'administratif, ainsi qu'un personnel dédié à l'entretien ont été recrutés

Familles/Enfants

Les fêtes au sein de la crèche sont habituellement des moments forts de l'année. Avec la mobilisation et la participation des parents seul le carnaval a pu avoir lieu. Les autres activités festives ont été organisées uniquement avec les enfants et sans mixage de groupe.

Cependant, nous avons veillé à proposer aux enfants et à l'équipe des moments de fêtes : comme lors du spectacle de Noël tout en respectant les conditions sanitaires et les gestes barrières.

Les parents sont de véritables partenaires et nous continuons à travailler en lien étroit avec eux afin d'assurer la meilleure des continuités éducatives. Cependant la pandémie a eu un impact puisque le temps de présence des familles et donc d'échange doit être limité pour éviter les risques de contagion.

Un résumé de la journée du groupe est fait sur un tableau à l'entrée de la crèche et un document personnalisé est donné à chaque famille.

La pédagogie et les activités :

Concernant les valeurs éducatives, l'équipe travaille sur le principe de « la référence », pratique inspirée de la pédagogie PIKLER LOCZY. Chaque professionnelle a le même groupe d'enfants toute l'année. Une professionnelle s'occupe exclusivement d'un petit groupe d'enfants toujours les mêmes, cela permet une sécurité affective, des repères pour tout le monde, une continuité sur l'année et un meilleur suivi du développement des enfants.

Les supervisions organisées avec l'association AFAP et encadrées par 2 psychologues cliniciennes permettent aux professionnelles d'apprendre, de se construire et de donner du sens à leur pratique quotidienne.

Le projet bibliothèque tous les 15 jours pour les grands a été stoppé avec les contraintes sanitaires, tout comme le projet avec la Résidence Autonomie Alphonse Daudet : une animation par quinzaine sur le thème de la pâtisserie.

Le projet autour du livre pour contrer les effets des écrans chez les moyens : bibliothèque, lectures avec les parents, sacs à livres emportés chaque semaine à la maison, n'a également plus été possible.

La musique : un musicien de l'école de musique est intervenu chez les moyens et bébés au rythme de 1h tous les 15 jours.

En conclusion, l'année 2020 a surtout été marquée par l'arrivée du COVID.

Projet 2021

La stabilisation du personnel avec 5 titularisations en cours : 1 auxiliaire de puériculture, 3 personnes titulaires du CAP petite enfance, 1 personne à la technique à l'administratif.

Stabilisation de l'équipe de direction suite au départ de la directrice, le congé maternité de l'adjointe et l'arrêt maladie prolongé de l'infirmière.

Poursuite de la montée en compétences des personnels sur des thèmes en lien avec leur pratique professionnelle et poursuite des supervisions avec l'AFAP.

En ce qui concerne les aménagements

- Aménagement de l'espace extérieur : ombrage, aire de jeux, et potager,
- Aménagement de la salle d'eau : fontaine à hauteur d'enfant avec de l'eau tempérée,
- Réaménagement de la crèche pour une optimisation de l'espace,
- Concernant les animations, celles-ci seront poursuivies, elles nécessiteront le renouvellement d'une partie du matériel pédagogique.

Relais assistantes maternelles

Bilan des activités

Soixante assistantes maternelles sont agréées par les services de la Protection Maternelle et Infantile sur Bollène fin 2020 soit 9 de moins qu'en 2019 (départs à la retraite mais surtout reconversion professionnelle). Les 50 Assistantes maternelles sur les 53 en activité ont bénéficié des services du RAM soit 94%.

Actions collectives :

Les actions collectives se divisent en quatre catégories d'actions : les ateliers avec les enfants et leurs assistantes maternelles, les réunions organisées en soirée à destination des professionnelles, les conférences à destination des parents et des professionnelles et les temps festifs avec les enfants, les professionnelles et les parents.

Les ateliers :

En 2020, les temps collectifs ont été limités à 19 personnes (Assistants maternelles, enfants et intervenant) par atelier en présence de l'animatrice du RAM. Ce choix a été fait en accord avec la CAF pour permettre un accueil de qualité en adéquation avec la surface du local, tempérer le bruit.

Ce taux d'accueil correspond également aux contraintes sanitaires lié au COVID

Tous les mois les assistantes maternelles reçoivent un planning d'activités.

Avec le protocole sanitaire l'organisation des ateliers a été modifiée. En septembre lors de la réouverture du RAM après 5 mois 1/2 de fermeture, la demande d'inscription aux ateliers a fortement augmenté.

Le RAM a proposé divers ateliers d'éveil : art plastique, contes et comptines, cuisine, éveil sensoriel, musical et corporel, langage, motricité fine et transvasement.

21 assistantes maternelles ont participé aux ateliers et 55 enfants différents.

102 ateliers se sont déroulés en 2020 et on constate une nette augmentation, au prorata des mois d'ouverture. Pour mémoire, 100 ateliers ont eu lieu en 2019, 111 en 2018 contre 132 ateliers en 2017 et 109 en 2016.

Un projet intergénérationnel entre le Résidence Autonomie Alphonse Daudet et le RAM était en place en début d'année et interrompu depuis mars. Une fois par mois les enfants, assistantes maternelles et les personnes âgées se retrouvaient autour d'une intervenante sur le travail de l'argile. C'était un moment de partage et d'éveil, bénéfique à tous.

Soirées à thèmes et temps festifs :

Toutes les conférences prévues en 2020 ont été annulées pour des raisons sanitaires et aucun temps festif n'a été possible cette année à l'exception d'un atelier musical sur le thème de Noël.

Le RAM renforce habituellement sa mission de professionnalisation des assistantes maternelles avec le départ en formation, dans le but d'améliorer les conditions d'accueil familial et de mettre en adéquation les services proposés par les assistantes maternelles et l'attente des parents employeurs.

En 2020 cette mission n'a pas été totalement remplie puisque de nombreuses formations ont été annulées : on comptabilise 15 départs sur les 26 prévus.

Seulement 2 réunions de supervision ont été proposées aux assistantes maternelles. Conduites par l'AFAP, ces séances permettent aux professionnelles d'échanger sur leurs pratiques et les difficultés rencontrées. 8 assistantes maternelles ont participé à ces réunions.

Les parents :

En 2020, 57 familles ont bénéficié des services du RAM principalement pour des recherches de mode de garde ou un accompagnement lors de la rédaction ou l'application du contrat de travail.

Lors du confinement les principales demandes des familles concernaient le chômage partiel et les déclarations pajemploi.

Projets 2021

Mutualisation avec le RAM intercommunal de la CCRLP.

Dans le cadre du travail sur la professionnalisation des assistantes maternelles, les ateliers musique, travail avec l'argile, sorties à la bibliothèque sont renouvelés. Un projet culturel avec la compagnie Okkio devait démarrer en mars 2021. Les sorties seront toujours d'actualité quand les règles sanitaires le permettront (visite de la caserne des pompiers, visite de l'ânerie, fabrication de fromage à la ferme...). Ces temps sont l'occasion d'observer les enfants, d'adapter les pratiques pour les adultes, et pour les enfants l'opportunité de se socialiser, de partager, d'évoluer et développer leurs compétences en fonction de leurs capacités, de faire des découvertes et de nouvelles expériences.

Un projet d'ateliers bien-être pour les enfants et sophrologie pour les adultes est en préparation.

En ce qui concerne l'investissement :

Un aménagement d'un espace extérieur serait un atout et permettrait de rendre ce lieu plus agréable. Un projet autour de la découverte de la nature, du jardinage et un espace de motricité pour les enfants serait alors possible.

Lieu d'accueil enfants parents

Inauguré en mars 2020, le LAEP n'a pas bénéficié des meilleures conditions d'ouverture.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parent (LAEP) est un espace d'accueil pour les futurs parents, jeunes enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents ou référents familiaux, en présence de 2 accueillants. C'est un lieu d'échanges autour du jeu, qui permet aux enfants et à leurs parents de faire des rencontres. L'anonymat y est préservé. L'enfant et son parent sont accueillis librement sans inscription au préalable.

Lieu de confidentialité, le LAEP est un lieu de vie basé sur l'écoute et le partage autour du lien familial et social afin de rompre l'isolement, favoriser l'éveil, la socialisation des enfants et conforter la relation parents-enfants.

C'est en octobre 2020 que la fréquentation du LAEP à réellement commencé. 8 familles ont bénéficié de cet accueil sur 11 rencontres.

Aujourd'hui la capacité d'accueil est très limitée puisque seulement 10 personnes adultes et enfants peuvent participer aux actions collectives.

Projets 2021 :

La communication concernant l'ouverture de ce lieu a été stoppée net par la pandémie. Une campagne pour promouvoir l'existence du LAEP sera nécessaire quand les conditions sanitaires le permettront.

La recherche de bénévoles pour faire vivre ce lieu est également impérative.

Mise en place d'un partenariat avec l'EDeS de Bollène et les associations familiales

LES EFFECTIFS SALARIES

Au 31 décembre 2020, le CCAS de la Ville de Bollène emploie 40 personnes dont 32 agents titulaires de la fonction publique, réparties entre la Maison de la Petite Enfance, le CCAS et la Résidence Autonomie Alphonse Daudet

Structure des effectifs et évolution

Evolution des effectifs rémunérés

Effectif pourvu au 31/12	2018	2019	2020
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	33	34	32
Contractuels permanents	0	2	2
Contractuels non permanents	3	5	6
Total	36	41	40

Composition de l'effectif au 31 décembre 2020

Filières statutaires	Titulaires et stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	Total	Hommes	Femmes
Administrative	7			7	1	6
Technique	10		3	13	1	12
Médico Sociale	15	2	3	20	1	19
TOTAL	32	2	6	40	3	37
	80 %		20 %	100 %	7,5 %	92,5 %

Répartition de l'effectif

Effectif pourvu	CCAS	DAUDET	CRECHE
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	7	7	18
Contractuels permanents	0	0	2
Contractuels non permanents	0,5	0,5	5
Total	7,5	7,5	25

La prospective montre un potentiel de 4 départs à la retraite d'agents titulaires, susceptibles d'intervenir d'ici 2024 (année 2024 incluse).

Il est prévu pour l'année 2021, le recrutement d'une auxiliaire de puériculture, d'une directrice de la Maison de la Petite Enfance et d'une éducatrice de jeunes enfants afin de remplacer 3 agents.

- Création d'un poste de contractuel non permanent au 1^{er} semestre afin de garantir la mise en œuvre des dispositions sanitaires.

- Création d'un poste d'agent d'accueil au CCAS afin de maintenir la continuité du service et assurer un premier niveau de réponse aux usagers.
- Suppression d'un emploi d'ouvrier polyvalent de maintenant, le CCAS bénéficiant du support des services de la Ville, notamment des services bâtiment et espace vert.
- Il est à noter la réintégration du second poste du service d'aide à la mobilité des seniors.

En raison de la crise sanitaire les dépenses indirectes de personnel (mise à disposition par une association de service à la personne) font état de 750 heures pour des renforts ou des remplacements sur des postes d'auxiliaire de puériculture, agent de nettoyage, agent polyvalent en restauration et entretien.

LES BUDGETS

Le CCAS dispose de 2 budgets distincts : le budget du CCAS et le budget de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet.

Budget du CCAS

Première approche du Compte Administratif 2020

En K€	2020 – Données prévisionnelles par section	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes réelles de l'exercice	1655	4
- Dépenses réelles de l'exercice	1482	98
Résultat de l'exercice	173	-94
+/- Résultats 2019 Reportés	47	75
Résultat de clôture par section	220	-19
Résultat global de clôture	201	

Ces chiffres sont indiqués sous réserve d'une parfaite concordance des chiffres à venir de la Perception.

Fonctionnement

Les principales ressources du CCAS sont composées de :

- la subvention versée par la commune
- les participations financières, dotations et subventions de l'Etat, du Département et autres organismes
- des redevances diverses versées par les usagers du versement d'une partie de la redevance perçue au titre des concessions dans les cimetières

En 2020, les recettes sont en hausse en raison de l'importante subvention versée par la CAF pour soutenir le fonctionnement de la crèche. En raison de la crise sanitaire, les recettes des produits des services ont diminué par rapport à l'exercice précédent.

Le CCAS a perçu deux fois moins de produits exceptionnels que l'an dernier mais ceux-ci sont par nature, très aléatoires.

Recettes liées aux produits des services :

Il s'agit d'une part, de la recette réglementaire liée aux concessions funéraires et qui sert notamment à permettre l'enterrement des indigents et d'autre part de l'ensemble des recettes liées aux services que le CCAS rend à la population.

Du fait de l'adaptation de notre activité à la crise sanitaire, les recettes ont fortement diminué notamment en raison de l'annulation des différentes manifestations avec droit d'entrée payant.

Recettes liées aux dotations versées au CCAS

Il s'agit ici, des subventions versées au CCAS.

Le versement du Conseil Départemental de Vaucluse comprend le remboursement des dossiers « aide sociale légale ». Le CCAS disposant d'un travailleur social diplômé, le Conseil Départemental a attribué une subvention annuelle de 15 552 € au titre du référencement des allocataires du RSA.

Les versements de la CAF et de la MSA concernent principalement la maison de la petite enfance et le RAM.

Si le RAM a reçu des participations inférieures aux prévisions tant de la part de la CAF que de la MSA, la crèche a obtenu une importante subvention pour aider l'établissement à surmonter la crise sanitaire. Le montant des dotations 2020 est réalisé à hauteur de 573 000 euros.

La dotation de la ville est obligatoire et représente la majorité des recettes.

En 2020, le CCAS a perçu en dotation municipale la somme de 890 000 €.

Les recettes liées aux atténuations de charges concernent les remboursements sur rémunération de personnel et les remboursements des Indemnités journalières suite à maladie, congés maternité ou accidents de travail.

En 2020, le montant s'établit à 2230,40 €.

Les principales charges de fonctionnement

Elles sont constituées essentiellement des dépenses liées au personnel , soit près de 84 % des charges pour un montant estimé à 1 242 000 euros.

Les charges à caractère général :

Il s'agit des dépenses courantes liées au fonctionnement des différents services du CCAS comme l'achat de fournitures administratives, produits d'entretiens, réparations des véhicules, assurances, alimentation.

La hausse de certaines de ces dépenses en 2020 résulte de la crise sanitaire qui a impacté fortement l'activité du CCAS.

Les animations en direction des seniors ont fortement diminué en 2020 (59 124 € contre 73 999 en 2019).

En 2020, 6 Thés dansant ont été annulés ainsi que le repas des seniors et les actions programmées durant la « Semaine Bleue » en octobre.

Le colis de Noël, composés de produits achetés localement ont bénéficié à plus de 1800 personnes âgées de plus de 65 ans (53 552 €)

Les autres charges :

Cette rubrique comprend :

- Les dépenses liées aux aides facultatives du CCAS
- Les dépenses liées aux intérêts de la dette
- Les dépenses imprévues

En 2020, le CCAS a pris en charge la sépulture d'une personne indigente (2036,25 €), la distribution de colis pendant le confinement (24 288,04 €) l'annulation d'un titre de la crèche de l'exercice 2018 (300,11 €).

Depuis 2014, le CCAS rembourse l'emprunt contracté pour construire la Maison de la Petite Enfance, et si les intérêts de l'emprunt, qui pèsent directement sur la section de fonctionnement, diminuent avec le temps, le remboursement du capital croît avec les annuités.

Année	2018	2019	2020	2021
Intérêts	28 313,13	25 234,89	22 305,06	18 708,83
Capital	84 010,95	87 089,19	90 289,02	87 534,45

En 2020, le CCAS a fini de rembourser l'emprunt à taux zéro de la C.A.F. d'un montant de 30 404,00 € ce qui explique la diminution du montant du capital remboursé.
Le montant du capital restant dû étant de 473 641,30 €.

Évolution de l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS

Globalement la maîtrise des dépenses de fonctionnement a été assurée : elle permet de limiter la dotation communale à 890 000 € en 2020.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour le CCAS se composent :

- de la récupération de la TVA
- des amortissements
- des virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Dépenses d'investissement

En 2020 le CCAS a provisionné une somme de 1866,74 € pour faire face à un reste à réaliser en dépenses d'un même montant concernant la Maison de la Petite Enfance (achat de mobilier).

CONCLUSION SUR LES ACTIVITES DU CCAS ET DE LA RESIDENCE DAUDET

La pandémie, notamment pendant le premier confinement covid, a obligé à des interventions urgentes pour les publics les plus défavorisés. Certaines réglementaires, portant sur l'hygiène et la sécurité et d'autres optionnelles. Pour cette dernière catégorie, en l'absence de procédures claires, de préparation à l'urgence et de critères précis de sélection de distribution, les dépenses importantes occasionnées n'ont fait l'objet d'aucune maîtrise. A titre d'exemple la dépense pour les paniers de denrées alimentaires s'élève à plus de 24 000 euros

Cette situation exceptionnelle a mis en lumière :

- l'organisation archaïque et rudimentaire des services,
- le déficit de travail en réseau et partenarial indispensable dans le domaine social pour aussi bien mutualiser les actions que les budgets.

A cela s'ajoute l'absence d'actions du CCAS pour les jeunes, pour la prévention de la radicalisation et pour la mise en place des travaux d'intérêt général (ce qui revient à exonérer des peines)

Quant aux possibilités offertes par le contrat de ville, elles ne sont prises en compte à aucun moment.

Pour la Résidence Daudet, cette organisation rudimentaire et routinière produit des conséquences graves tant sur le plan humain que financier :

- 14 appartements sont aujourd'hui inoccupés et produisent un manque à gagner d'environ 100 000 euros en année pleine.
- Le personnel au contact des résidents est livré à lui-même
- L'entretien des locaux est très approximatif et ne fait l'objet d'aucune anticipation ni prévision

Orientations budgétaires du CCAS 2021

Pour 2021, le premier objectif est de satisfaire aux besoins de tous les usagers en conduisant des actions adaptées. Les conditions d'accueil devront être rénovées et l'accès aux dispositifs facilité.

Le second objectif est de rendre sa vocation d'ensemblier au CCAS en posant les jalons d'une meilleure organisation interne et en initiant un travail collaboratif avec les autres structures présentes à Bollène.

Il sera impératif de mettre en place une organisation de travail centrée sur l'utilisateur, en veillant à la continuité du service dans le respect des personnels.

Enfin, la qualité des équipements et des services sera une priorité afin d'assurer des prestations actualisées et modernisées.

Pour cette année 2021 il s'agira concrètement de fonder l'action du CCAS sur des bases actualisées.

- Réaliser une analyse des besoins sociaux
- Produire un règlement intérieur des aides facultatives rénové et adapté aux besoins
- Actualiser les actions en direction des seniors
- Mettre en place des critères d'attribution des subventions aux associations partenaires.
- Procéder aux investissements nécessaires pour assurer un accueil de qualité des usagers tant sur le plan matériel que de l'offre de service.

La poursuite de l'organisation des services, engagée en 2020, se poursuivra et la Maison de la petite enfance et l'ensemble de ses services seront placés sous l'égide du service enfance jeunesse et ne dépendront plus de la direction du CCAS. Le LAEP, contraint de cesser son activité dès l'ouverture en raison de la crise sanitaire devra occuper sa pleine place et rendre le service d'accompagnement à la parentalité, rendu plus prégnant en raison des difficultés sociales qui ne manqueront pas de s'exprimer dans les mois à venir.

Budget de la Résidence Autonomie

Première approche du Compte Administratif 2020

En K€	2020 – Données prévisionnelles par section	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes de l'exercice	583	4
- Dépenses de l'exercice	644	36
Résultat de l'exercice	-61	-33
+/- Résultats Reportés	50	277
Résultat de clôture par section	-11	244
Résultat global de clôture		233

Ces chiffres sont indiqués sous réserve d'une parfaite concordance des chiffres à venir de la Perception.

Les recettes

Elles sont constituées principalement du paiement des loyers, et des repas pour un montant de 441 468 €.

Les dépenses

Elles sont afférentes à l'exploitation concernant, principalement l'énergie – électricité et la prestation pour les repas des résidents.

Les dépenses de personnel représentent 53 % du total des dépenses.

La prestation ménage est externalisée pour les parties communes.

Les frais de structure correspondent aux locations, entretien et réparation, primes d'assurance.

Les orientations budgétaires 2021

- Procéder aux investissements en matière d'équipement de téléphonie, d'ouverture / fermeture électronique et sécurisé
- Travailler avec Vallis habitat pour la mise au norme de l'accessibilité PMR
- Etudier la possibilité d'accueillir des personnes handicapées, jeunes travailleurs ou étudiants dans la limite autorisée par la réglementation.

CCAS – Données prévisionnelles 2020 – Proposition

CHAPITRES COMPTABLES	DEPENSES		RECETTES	
	Réalisé 2020	Prévisions 2021	Réalisé 2020	Prévisions 2021
FONCTIONNEMENT				
002 Résultat reporté				201 707,77
011 Charges à caractère général	188 987,31	235 000,00		
012 Charges de personnel	1 242 260,99	1 292 098,17		
013 Atténuation des charges			2 230,40	1 500,00
65 Autres charges de gestion courantes	28 351,00	25 000,00		
66 Charges financières	22 025,06	19 000,00		
67 Charges exceptionnelles	300,11	1 500,00		
70 Produits des services			165 372,25	235 000,00
74 Dotations subventions			1 484 114,78	1 250 000,00
75 Autres Produits de gestion courantes			1 422,51	1 500,00
77 Produits exceptionnels			1573,62	0
<i>Virement de section</i>		117 109,60		
TOTAL	1 481 924,47	1 689 707,77	1 654 713,56	1 689 707,77

CHAPITRES COMPTABLES	DEPENSES		RECETTES	
	Réalisé 2020	Prévisions 2021	Réalisé 2020	Prévisions 2021
INVESTISSEMENT				
<i>Virement de section</i>				117 109,60
001 Résultat reporté		809,60		
10 Dotations et réserves			3 505,00	2 900,00
13 Subventions				
16 Emprunt et dettes assimilées	90 439,02	87 500,00	180,00	500,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 000,00		
21 Immobilisations corporelles	7 569,20	31 200,00		
TOTAL	98 008,22	120 509,60	3 685,00	120 509,60

Hors opérations d'ordre inter et intra sections lors prochaines étapes budgétaires

Résidence Autonomie Alphonse Daudet - Proposition 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté de fonctionnement de 2019 (n-2)		110 633,53
011 Charges à caractère général	190 000,00	
012 Charges de personnel	357 600,53	
016 Dépenses afférentes à la structure	140 000,00	
017 Produits de la tarification		440 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation		135 000,00
019 Produits financiers et non encaissables		1 967,00
TOTAL	687 600,53	687 600,53

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté d'investissement		309 793,60
10 FCTVA		10 622,00
13 Autres subventions	1 967,00	
21 Immobilisations corporelles	99 115,00	
23 Travaux	249 793,60	
28 Amortissement des immobilisations		30 460,00
TOTAL	350 875,60	350 875,60